



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 12 mai 2026

Tirs de loups dans les réserves naturelles nationales : une ligne rouge qui porte atteinte à leur principe fondateur

Un collectif de gestionnaires d'aires protégées et d'ONG environnementales demande le retrait immédiat de cette disposition.

À partir du 19 mai, l'Assemblée nationale examinera le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Un amendement autorise désormais les tirs de loups dans les réserves naturelles nationales. Un collectif de gestionnaires d'aires protégées et d'ONG environnementales exige la suppression de cette mesure qui, sans améliorer la vie des éleveurs, va à l'encontre des objectifs de protection de ces espaces naturels et des engagements de la France en matière de biodiversité.

Une atteinte directe au principe fondateur des réserves naturelles nationales et de la protection forte

Les réserves naturelles nationales (RNN), espaces rares en France représentant 0,37 % de la surface de l'hexagone, font partie des espaces les plus protégés de notre territoire, où la priorité est donnée à la conservation des espèces, des habitats et des processus écologiques. Autoriser des tirs de loups, espèce protégée, dans ces espaces est contraire à leur mission de conservation. Permettre ces tirs serait une rupture avec le principe de protection forte ; les autoriser pour une espèce protégée ouvrirait la porte à une banalisation des interventions létales dans des territoires censés garantir la préservation du vivant. Il est inacceptable que des espaces créés pour protéger la biodiversité deviennent des terrains de destruction d'une espèce protégée comme le loup.

Cette mesure crée une distinction injustifiée entre réserves naturelles nationales et cœurs de parcs nationaux, alors que ces deux types d'espaces relèvent du même niveau de protection forte. Aucune justification écologique ne permet de traiter différemment ces espaces. Cette distinction remet en cause la cohérence de notre politique de conservation, tant au niveau national qu'international.

Des solutions très efficaces sur le terrain

Les éleveurs rencontrent des difficultés réelles face aux loups, mais dans les réserves naturelles nationales, tout comme dans les cœurs de parcs nationaux, les solutions existent et fonctionnent. Les données montrent que les dommages liés aux loups restent limités dans ces espaces, grâce à :

- Des expérimentations de solutions de coexistence
- Des moyens supplémentaires pour accompagner les éleveurs (pris en charge à hauteur de 100 % par l'État)
- La présence de chiens de protection de troupeaux
- Un accompagnement technique de proximité
- Des dispositifs comme les bergers d'appui
- Une sensibilisation des visiteurs de ces espaces aux enjeux du pastoralisme et au rôle des chiens de protection
- Une médiation active et un suivi scientifique rigoureux



La coexistence entre l'élevage et les loups doit avant tout être basée sur la prévention et l'adaptation, pas sur des réponses létales.

Un risque de contre-performance pour les éleveurs

Les tirs sont souvent présentés comme une solution rapide, mais les connaissances scientifiques montrent qu'ils peuvent avoir des effets contre-productifs. En tuant un loup, on désorganise la meute, ce qui augmente la dispersion des jeunes loups, plus enclins à attaquer les troupeaux. Les études montrent que cela aggrave la situation plutôt que de la résoudre. Les tirs de défense ne permettent pas de faire baisser durablement les prédateurs sur les troupeaux domestiques. La prévention, en revanche, a montré des résultats probants et offre une réponse plus efficace et durable.

Le rôle écologique essentiel du loup

Le loup joue un rôle crucial dans l'équilibre des écosystèmes. En participant à la régulation des populations de grands herbivores comme les cerfs, il aide à préserver la santé des forêts et à maintenir l'équilibre des milieux naturels. Ce rôle est fondamental dans les réserves naturelles nationales, qui ont pour mission de conserver ces équilibres écologiques.

Un enjeu de cohérence des engagements de la France

La France s'est engagée à renforcer son réseau d'aires protégées et à promouvoir la protection de la biodiversité, tant au niveau national qu'international. En autorisant des tirs de loups dans les réserves naturelles nationales, le gouvernement fragiliserait grandement la crédibilité de ses engagements et l'image de la France sur la scène internationale. Comment la France pourrait-elle demander aux autres pays, notamment dans les pays du Sud, de protéger leur grande faune sauvage ? Cette mesure va à l'encontre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030, qui vise à protéger 10 % du territoire sous protection forte d'ici 2030 suivant l'engagement du Président Macron d'avoir 10 % du territoire national en plein naturalité, ainsi que de la Stratégie Européenne pour la Biodiversité 2030, qui inclut des objectifs pour la conservation des espèces et des habitats naturels. En outre, cela décrédibilise les engagements pris par la France dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la CITES.

Une demande collective claire

Face à ces enjeux, nous appelons les députés à supprimer cette disposition du projet de loi afin de préserver l'intégrité des Réserves Naturelles Nationales et de maintenir une politique fondée sur la prévention, la connaissance et la coexistence.

Signataires :



Contact presse :

Mathilde KOEHL, chargée de communication – Réserves naturelles de France
06 09 78 04 97 / mathilde.koehl@rnfrance.org

Un cas concret : la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

Les Hauts-Plateaux du Vercors, c'est :

17 000 hectares classés en Réserve naturelle nationale dont 11 000 hectares d'alpages parcourus par 16 000 ovins, 200 bovins et 100 équins, de 8 éleveurs du territoire du Parc naturel régional (PNR) du Vercors ou du Sud de la France. Le retour du loup est avéré depuis 1997.

“ Michel VARTANIAN, 1^{er} VP, en charge de la RNN des Haut-Plateaux du Vercors

« Le territoire du Parc naturel régional du Vercors démontre depuis plusieurs décennies qu'une coexistence entre pastoralisme, biodiversité et présence du loup peut être recherchée dans un cadre apaisé. Cette approche concertée autour des dispositifs de protection et de l'éthologie du loup, basée sur l'observation fine de ses différents comportements, a permis l'élaboration d'un Récit Commun où chacun accepte et comprend le point de vue de l'autre. Grâce à l'engagement du PNR du Vercors, des éleveurs, des services pastoraux, des services de l'État et de la Commission Européenne, de nombreuses expérimentations ont été mises en œuvre pour soutenir les bergers et protéger les troupeaux, tout en maintenant une dynamique de concertation reconnue au niveau national.

La perspective d'autoriser désormais les prélèvements dans les Réserves naturelles nationales (RNN) soulève toutefois de fortes interrogations. Il rendrait caduque le travail de connaissance accumulé mais surtout mettrait à mal tout le climat de confiance établi entre les acteurs concernés.

Se pose également la question des conséquences possibles pour les financements publics dédiés aux mesures de protection, qui constituent aujourd'hui un soutien essentiel aux activités pastorales : quel avenir pour la prise en charge à 100 % des mesures de protection dans les RNN ? »

“ Benoît BETTON, Conservateur de la réserve

« Depuis près de trente ans, la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors accompagne les éleveurs confrontés au retour du loup en développant une approche fondée sur le dialogue. Ce travail collectif a permis d'améliorer les dispositifs de protection et d'améliorer les conditions de vie des bergers. Certaines de ces actions ont même été reprises ensuite par l'État dans le cadre du Plan National Loup et Territoires. Actuellement, avec l'appui d'éleveurs, nous menons une expérimentation afin de mieux comprendre les interactions entre les loups, les brebis et les chiens de protection.

À ce jour, aucune demande de prélèvement n'est formulée localement, l'évolution annoncée nous fait craindre une remise en cause de cet équilibre fragile, construit patiemment au fil des années. »

“ Elisabeth MOREAU et Sébastien BOS GAEC Bos*, Éleveurs

*(élu de la chambre d'agriculture de la Drôme, en charge du dossier loup)

« Cela fait presque trente ans que nous vivons avec la présence du loup sur les Hauts-Plateaux du Vercors. Il a fallu adapter nos pratiques pastorales avec la présence de meutes bien établies. Nous avons amélioré le gardiennage, avec l'aide de la Réserve naturelle nationale et de l'État. Notre troupeau est maintenant protégé par une bergère, un aide-berger et un nombre important de chiens de protection que nous élevons avec passion. Même si demain un loup est prélevé, ces mesures de protection seront toujours indispensables puisqu'il y aura toujours le quota de tirs. De même, si les aides actuelles ne sont plus maintenues, cela mettra en péril économique notre exploitation.

Nous doutons également de la pertinence des tirs sur des loups installés en meute. Le climat de confiance instauré entre les éleveurs et le Parc naturel régional du Vercors pourrait être fragilisé. Les changements annoncés nous inquiètent, parce qu'ils risquent de casser cette dynamique et de remettre en question les financements qui permettent actuellement d'assurer la protection de nos troupeaux sur la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors. »